

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la police nationale*

*Direction centrale du recrutement
et de la formation de la police nationale*

État-major

Arrêté du 6 avril 2017 relatif à la nomination des membres de la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction – session de sélection 2017

NOR : INTC1711109A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 26 février 2003 modifié relatif à l'organisation d'un cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale ;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

En application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2003 susvisé, la commission d'examen des candidatures, pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction, est composée comme suit pour la sélection des 3 et 4 mai 2017 :

Président :

M. Jean-Jacques HERLEM, inspecteur général à l'inspection générale de la police nationale, représentant M. le directeur général de la police nationale.

Suppléant :

M. Olivier PAQUETTE, contrôleur général à l'inspection générale de la police nationale, représentant M. le directeur général de la police nationale.

Membres

Titulaire :

M. Philippe LUTZ, directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale.

Suppléant :

M. Christian KERBRAT, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjoint au chef de la sous-direction des méthodes et de l'appui, représentant la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale.

Titulaire :

Mme Catherine GALY, contrôleur général de la police nationale, chef du bureau des commissaires de police, représentant Mme la directrice des ressources et des compétences de la police nationale.

Suppléant :

Mme Marie-Astrid CEDE, commissaire divisionnaire, adjointe au chef du bureau des commissaires de police, représentant Mme la directrice des ressources et des compétences de la police nationale.

Titulaire :

M. Luc CHALON, contrôleur général de la police nationale, sous-directeur des ressources humaines et de la logistique, représentant la direction centrale de la sécurité publique.

Suppléant :

M. Richard PLA, commissaire divisionnaire, chef de la division de la formation, représentant la direction centrale de la sécurité publique.

Titulaire :

Mme Estelle BALIT, commissaire de la police nationale, représentant la préfecture de police.

Suppléant :

M. Yves NICOLLE, commissaire général de la police nationale, représentant la préfecture de police.

Titulaire :

M. Frédéric DEBOVE, directeur de l'institut de droit et d'économie de l'université Panthéon-Assas.

Suppléant :

Mme Pascale MARTIN-BIDOU, directrice des études de l'institut d'études judiciaires Paris-II.

Article 2

Le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur central du recrutement
et de la formation de la police nationale,*
P. LUTZ